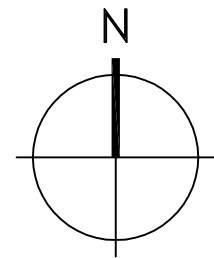


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

DAMGAN

Prat Avel Vor



NOTE A L'ATTENTION DES ARCHITECTES ET DES MAITRES D'OEUVRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Tout déplacement ou modification -en altimétrie ou en planimétrie- de branchement, boîtier, citerneau, lampadaire, etc... est à la charge de l'acquéreur.

RAPPEL :

- Implantation de la construction obligatoire par un géomètre agréé.
- Les cotes "projet" sont non contractuelles et doivent être contrôlées par les entreprises.
- Faire un état des lieux du terrain avant le commencement des travaux.
- Aucun recours ne pourra être engagé contre l'auteur de cette fiche.

LEGENDE

	ACCES AU LOT IMPOSE STATIONNEMENTS PRIVATIFS		POSITION OBLIGATOIRE DES ABRIS DE JARDIN (VOIR REGLEMENT DU LOT.)		COTE RADIER BRANCHEMENT EU (PROJET)
	NUMERO DU LOT		HAIE BOCAGERE PLANTEE PAR L'AMENAGEUR (VOIR REGLEMENT DU LOT.)		COTE RADIER BRANCHEMENT EP (PROJET)
S:000m2	SURFACE DU LOT		ZONE CONSTRUCTIBLE		BRANCHEMENT EU (PROJET)
AT 000	REFERENCE CADASTRE		ZONE D'ACCROCHE DE 50% DE LA FACADE SUR RUE DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION		BRANCHEMENT EP (PROJET)
			SENS DE FAITAGE DU VOLUME PRINCIPAL		BRANCHEMENT EDF (PROJET)
			IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE SEPARATIVE		BRANCHEMENT AEP (PROJET)
					BRANCHEMENT TEL (PROJET)

DAMGAN

Prat Avel Vor

LOT 21

PLAN DE COMMERCIALISATION

